

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2022

Membres :

- en exercice	45
- présents	31
- représentés	11
- excusés	3
- votants	42

Secrétaire de séance : Madame Cécile LEDOUX

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2022/12/20-19

OBJET : Règlement intérieur des déchèteries : Modification des tarifs des dépôts pour les différentes catégories d'usagers

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre à quatorze heures et trente-cinq minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 13 décembre 2022, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2, rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Céline GARNIER	Anne KISS	Michel LE DARD
Marc Etienne LANSADE	Sylvie GAUTHIER	Catherine HURAUT	Julienne GAUTIER
Philippe LEONELLI	Gilbert UVERNET	Catherine BRUNETTO	Maxime ESPOSITO
Anne-Marie WANIART	Christiane LARDAT	Lucie LAFEUMA	Michèle DALLIES
Bernard JOBERT	Patricia PENCHENAT	Patricia AMIEL	Yolande MARTINEZ
Thomas DOMBRY	Franck THIRIEZ	Cécile LEDOUX	Frédéric BLUA
Laurent GIUBERGIA	Mireille ESCARRAT	Jean-Maurice ZORZI	Patrice CHAPPUIS
Sylvie SIRI	Didier SILVE	Véronique LENOIR	

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à Vincent MORISSE
Roland BRUNO donne procuration à Patricia AMIEL
Sophie BARDOLLET donne procuration à Patrice CHAPPUIS
Christophe ROBIN donne procuration à Céline GARNIER
Philippe BURNER donne procuration à Philippe LEONELLI
Jacki KLINGER donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Patrick HERMIER donne procuration à Mireille ESCARRAT
Frédéric CARANTA donne procuration à Anne KISS
Aline CHARLES donne procuration à Laurent GIUBERGIA
Thierry GOBINO donne procuration à Michel LE DARD
Josiane DEVAUX-DEMOURGUES donne procuration à Julienne GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20221220-20220000266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Membres excusés :

Jean PLENAT
Audrey MICHEL
Michel PERRAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20221220-20220000266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Délibération n° 2022/12/20-19

OBJET : Règlement intérieur des déchèteries : Modification des tarifs des dépôts pour les différentes catégories d'usagers

Le rapporteur expose :

Le 1^{er} septembre 2016 est entré en vigueur le règlement intérieur des déchèteries de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez qui fixe les tarifs de dépôt pour les usagers des déchèteries.

Les tarifs de dépôts pour l'ensemble des flux de déchets et l'ensemble des catégories d'usagers n'avaient pas été réévalués jusqu'à la délibération n° 2021/12/13-18 du 13/12/2021 qui a augmenté les tarifs de +20% par rapport au coût initial.

Grille actuelle de tarification par délibération n° 2021/12/13-18 :

Type de déchets	Professionnels (artisans, commerçants, entreprises de services, administrations...)		
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Déchets verts bruts	66€/tonne	66€/tonne	60€/tonne (11€/m ³)
Déchets verts broyés	36€/tonne	36€/tonne	36€/tonne (14€/m ³)
Déchets verts à l'Ecopôle	35€/tonne	35€/tonne	35€/tonne
Déchets de bois en mélange	96€/tonne	108€/tonne	60€/tonne (18€/m ³)
Déchets inertes (gravats)*	30€/tonne	36€/tonne	30€/tonne (42€/m ³)
Autres déchets acceptés en déchèteries (annexe 2)	132€/tonne	180€/tonne	0€/tonne (dépôts sauvages) (0€/m ³) 60€/tonne (autres déchets) (12€/m ³)

**Accès limité à une tonne par mois*

- **Catégorie 1 : Professionnels (artisans, commerçants, entreprises de services...)** justifiant d'un siège social ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.
- **Catégorie 2 : Professionnels ne justifiant pas d'un siège social ou d'un local commercial** sur l'une des communes membres de la CCGST et **réalisant des travaux dans le cadre de leur activité, sur le territoire de la CCGST** (justificatif obligatoire au moment de chaque dépôt).
- **Catégorie 3: Administrations communales membres de la CCGST** ainsi que leurs prestataires dûment justifiés.

Toutefois, on observe toujours une différence entre le coût réel d'élimination des déchets dans les différentes filières de traitement avec un écart moyen de +45% avec les coûts réels.

Par conséquent, il est proposé de revoir la grille tarifaire avec une nouvelle augmentation limitée à +20% pour les déchets verts bruts et broyés, le bois et les gravats et à +30% pour les autres déchets (encombrants DIB) des coûts actuels à partir du 1^{er} janvier 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20221220-20220000266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Type de déchets	Professionnels (artisans, commerçants, entreprises de services, administrations...)		
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Déchets verts bruts en déchèterie	79€/tonne	79€/tonne	72€/tonne (13€/m ³)
Déchets verts broyés en déchèterie	43€/tonne	43€/tonne	43€/tonne (17€/m ³)
Déchets verts à l'Ecopôle	42€/tonne	42€/tonne	42€/tonne
Dépôts de déchets verts broyés exempt de tout corps étranger (plastique, ferraille, pierre...) et dont la taille des morceaux les plus gros ne dépasse pas 15 cm de long (au-delà de cette taille le broyat sera considéré comme un dépôt de végétaux) à Ecopôle	30€/tonne	30€/tonne	30€/tonne
Bois classe A palette propre non peinte exempte de tout film plastique, polystyrène, cerclage en fer à Ecopôle	42€/tonne	42€/tonne	42€/tonne
Déchets de bois en mélange en déchèterie	115€/tonne	130€/tonne	60€/tonne (19€/m ³)
Déchets inertes (gravats)* en déchèterie	36€/tonne	50€/tonne	36€/tonne (50€/m ³)
Autres déchets acceptés en déchèteries (annexe 2) en déchèterie	172€/tonne	216€/tonne	0€/tonne (dépôts sauvages) (0€/m ³) 60€/tonne (autres déchets) (14€/m ³)

*Accès limité à une tonne par mois

- **Catégorie 1 : Professionnels (artisans, commerçants, entreprises de services...)** justifiant d'un siège social ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.
- **Catégorie 2 : Professionnels ne justifiant pas d'un siège social** ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la CCGST et **réalisant des travaux dans le cadre de leur activité, sur le territoire de la CCGST** (justificatif obligatoire au moment de chaque dépôt).
- **Catégorie 3: Administrations communales** membres de la CCGST ainsi que leurs prestataires dûment justifiés.

Par ailleurs, le règlement intérieur des déchèteries de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez fixe également les tarifs de vente de compost.

Il est proposé également dans cette délibération de réviser les tarifs de vente et de livraison de compost produit à Ecopôle de La Mole pour les particuliers et les professionnels. En effet la demande actuelle est aujourd'hui supérieure à l'offre et il est ainsi proposé de se rapprocher des coûts en vigueur du marché.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20221220-20220000266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Grille actuelle de vente de compost délibération n° 2019/04/03-16 :

Quantités annuelles en tonnes	< 1 t	> 1 à 100 t	> 100 à 400 t	> 400 à 900 t	>900 t
Produits	Prix HT* / tonne				
Compost très fin (10 mm)	25 € (uniquement sur demande)				
Compost fin (20 mm)	18 €	12 €	10 €	8 €	6 €
Compost grossier (40 mm)	6 € (uniquement sur demande)				

Proposition de révision de la grille de vente de compost :

Quantités annuelles en tonnes	< 1 t	> 1 à 100 t	> 100 à 400 t	> 400 à 900 t	>900 t
Produits	Prix HT* / tonne				
Compost très fin (10 mm)	27 € (uniquement sur demande)				
Compost fin (20 mm)	20 €	14 €	12 €	10 €	8 €
Compost grossier (40 mm)	8 € (uniquement sur demande)				

Par ailleurs, le forfait de livraison dans un rayon de 20Km ne correspond plus au coût réel supporté par la collectivité. Il est ainsi proposé de réviser le tarif forfaitaire sur le territoire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Grille actuelle des tarifs de transport délibération n° 2019/04/03-16 :**Livraison dans un rayon de 20 km**

- Tarif forfaitaire HT la rotation. Tracteur routier 6x4 polybenne
Forfait : 61 € HT (Tva 10 %) soit 67.10 € TTC

Livraison dans un rayon supérieur à 20 km

- Tarif horaire HT la rotation. Tracteur routier 6x4 polybenne
Heure : 81 € HT (Tva 10 %) soit 89.10 € TTC

Grille modifiée :**Livraison sur le territoire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez :**

- Tarif forfaitaire HT la benne. Tracteur routier 6x4 polybenne
Forfait : 81 € HT (Tva 10 %) soit 89.10 € TTC/benne

Livraison hors Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez :

- Tarif horaire HT la rotation. Tracteur routier 6x4 polybenne, départ Ecopôle du Maraveou 83310 La Mole
Heure : 81 € HT (Tva 10 %) soit 89.10 € TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20221220-20220000266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération de matériaux modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement partie législative relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux (livre V titre IV chapitre articles 541-1 à 514-50) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 124/2021-BCLI du 16 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-05 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°2015/11/12-20 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 portant adhésion de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au Sittomat ;

Vu la délibération n° 2016/05/18-11 du Conseil communautaire du 18 mai 2016 approuvant le règlement intérieur des déchèteries de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2019/04/03-16 du Conseil communautaire du 03 avril 2019 portant révision des tarifs de vente et de livraison de compost sur le site de Ecopôle ;

Vu la délibération n° 2021/12/13-18 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant modification des tarifs des dépôts pour les différentes catégories d'usagers ;

CONSIDÉRANT les actions de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés déclarées d'intérêt communautaire.

CONSIDÉRANT la nécessité de revaloriser les tarifs de dépôts en déchèteries et à l'Ecopôle.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2022.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget » du 5 décembre 2022.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie DMA du 7 décembre 2022.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20221220-20220000266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Article 2 :

D'APPROUVER le principe de revalorisation des tarifs en déchèteries et à l'Ecopôle.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

De FIXER lesdits tarifs à :

Type de déchets	Professionnels (artisans, commerçants, entreprises de services, administrations...)		
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Déchets verts bruts en déchèterie	79€/tonne	79€/tonne	72€/tonne (13€/m ³)
Déchets verts broyés en déchèterie	43€/tonne	43€/tonne	43€/tonne (17€/m ³)
Déchets verts à l'Ecopôle	42€/tonne	42€/tonne	42€/tonne
Dépôts de déchets verts broyés exempt de tout corps étranger (plastique, ferraille, pierre...) et dont la taille des morceaux les plus gros ne dépasse pas 15 cm de long (au-delà de cette taille le broyat sera considéré comme un dépôt de végétaux) à Ecopôle	30€/tonne	30€/tonne	30€/tonne
Bois classe A palette propre non peinte exempte de tout film plastique, polystyrène, cerclage en fer à Ecopôle	42€/tonne	42€/tonne	42€/tonne
Déchets de bois en mélange en déchèterie	115€/tonne	130€/tonne	60€/tonne (19€/m ³)
Déchets inertes (gravats)* en déchèterie	36€/tonne	50€/tonne	36€/tonne (50€/m ³)
Autres déchets acceptés en déchèteries (annexe 2) en déchèterie	172€/tonne	216€/tonne	0€/tonne (dépôts sauvages) (0€/m ³) 60€/tonne (autres déchets) (14€/m ³)

*Accès limité à une tonne par mois

- **Catégorie 1 : Professionnels (artisans, commerçants, entreprises de services...)** justifiant d'un siège social ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.
- **Catégorie 2 : Professionnels ne justifiant pas d'un siège social** ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la CCGST et **réalisant des travaux dans le cadre de leur activité, sur le territoire de la CCGST** (justificatif obligatoire au moment de chaque dépôt).
- **Catégorie 3: Administrations communales membres de la CCGST ainsi que leurs prestataires dûment justifiés.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20221220-20220000266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Proposition de révision de la grille de vente de compost :

Quantités annuelles en tonnes	< 1 t	> 1 à 100 t	> 100 à 400 t	> 400 à 900 t	>900 t
Produits	Prix HT* / tonne				
Compost très fin (10 mm)	27 € (uniquement sur demande)				
Compost fin (20 mm)	20 €	14 €	12 €	10 €	8 €
Compost grossier (40 mm)	8 € (uniquement sur demande)				

Grille modifiée :

Livraison sur le territoire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez :

- Tarif forfaitaire HT la benne. Tracteur routier 6x4 polybenne
Forfait : 81 € HT (Tva 10 %) soit 89.10 € TTC/benne

Livraison hors Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez :

- Tarif horaire HT la rotation. Tracteur routier 6x4 polybenne, départ Ecopôle du Maraveou 83310 La Mole
Heure : 81 € HT (Tva 10 %) soit 89.10 € TTC

Article 5 :

DE DIRE que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 6 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à informer les usagers des déchèteries et de l'Ecopôle des présentes dispositions par courrier, par affichage et par voie de presse.

Article 7 :

D'IMPUTER les recettes correspondantes au budget annexe « déchets ménagers et assimilés » des exercices 2023 et suivants au chapitre 70.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent MORISSE, Président

Signé : Cécile LEDOUX, Secrétaire de séance

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20221220-20220000266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022